

DECRET N° 2009-383 DU 21 JUILLET 2009

Chargeant **Monsieur Victor Prudent TOPANOU**, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement, de l'intérim de **Monsieur Grégoire AKOFODJI**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour la période du **19 au 24 juillet 2009**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2009 - 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

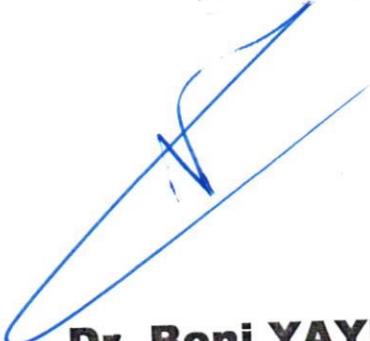
DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Victor Prudent TOPANOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement est chargée de l'intérim de Monsieur **Grégoire AKOFODJI**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour la période du 19 au 24 juillet 2009.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 21 JUILLET 2009

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**


Dr. Boni YAYI